

OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER
Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess
SECRÉTARIAT
ENTRÉE

Capellen, le 12 février 2025

Aux membres du conseil d'administration de l'Office social commun Mamer

Concerne: réunion 2/2025 du conseil d'administration de l'office social commun en date du 26.02.2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1 de la loi du 18.12.2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la <u>2^e réunion</u> en 2025 du conseil d'administration de l'office social commun qui aura lieu

mercredi, le 26.02.2025 à 17.00 heures dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer, 2-4, Parc d'Activités Capellen, Bâtiment B, L-8308 Capellen.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du registre aux délibérations du 21.01.2025
- 2. Gestion journalière
- 3. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratif et social à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration

Marcel SCHMT, président

Copie de la présente est adressée aux collèges des bourgmestres et échevins des communes-membres